



# LIVRET DE RENTRÉE

## 2023 - 2024

# SOMMAIRE

• Editorial .....	Page 3
• Organigramme .....	Page 4
• Projet Educatif .....	Pages 5 à 6
• La pastorale .....	Pages 7 à 9
• Informations de rentrée .....	Pages 10 à 12
• La vie scolaire .....	Page 13
• <b>Nouveauté !</b> Psychologue scolaire .....	Page 14
• Règlement intérieur .....	Pages 15 à 23
• Matériel et fournitures .....	Pages 24 à 26
• Lectures estivales .....	Pages 27 à 28
• Le CDI / Prix MONTALIT.....	Pages 29 à 34
• Développement durable .....	Page 35
• Lycéen délégué de classe et écodélégué .....	Pages 36 à 37
• Éducation physique et sportive .....	Page 38
• Certification à la gestion de l'épargne .....	Page 39
• Réglementation du laboratoire .....	Page 40
• Règlement financier .....	Pages 41 à 42
• Tarifs annuels indicatifs 2023 - 2024 .....	Pages 43 à 44
• APEL et Réunion parents correspondants .....	Pages 45 à 47



Courbevoie, le vendredi 30 juin 2023

Aux lycéens et à leurs parents

Bonjour à tous !

Bienvenue à la promotion 2023 - 2024 !

Nous entrons à présent dans un nouveau cycle. Les années COVID, avec tous leurs bouleversements, semblent désormais derrière nous. La réforme du baccalauréat a connu cette année sa première véritable édition avec, fin mars, ses épreuves de spécialités.

Dans le classement des lycées : L'Étudiant- Le Figaro, Montalembert apparaît en deuxième place des lycées des Hauts-de-Seine et à la 12<sup>e</sup> place au niveau national ! D'autres classements existent, établis par d'autres organismes, avec des critères un peu différents, mais tous nous placent à des rangs plus qu'honorables. Sans céder à une autosatisfaction qui serait déplacée, c'est quand même, bien sûr, un motif de grande fierté pour les équipes pédagogiques et éducatives, pour les élèves et leurs parents car on peut y voir la reconnaissance de l'efficacité d'un projet éducatif porté par tous.

Montalembert se veut un établissement où l'on travaille bien, où l'on vit bien, où l'on s'épanouit bien. Notre objectif n'est pas de fabriquer des bacheliers avec de plus en plus de mentions, mais c'est de co-construire, intégralement, les étudiants et les jeunes adultes de demain afin qu'ils trouvent du sens dans leur chemin de vie, avec des valeurs personnelles fortes, généreuses et consolidées à la lumière des Evangiles.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et vous retrouverai avec grand plaisir en septembre.

Didier RUEZ

***Chef d'établissement coordinateur***

# CHEF D'ÉTABLISSEMENT

M. Didier RUEZ

## DIRECTEURS ADJOINTS

M. Emmanuel FOUQUET - **LYCÉE**  
M. Bertrand GOERIG - **PÔLE SUPÉRIEUR**

## CONSEIL DE DIRECTION

Mme Virginie MAHOUT	Adjointe de Direction, Responsable Vie Scolaire
M. Emmanuel FOUQUET	Adjoint de Direction, Responsable Seconde
Mme Valérie FINK	Adjointe de Direction, Responsable 1 <sup>ère</sup> et Terminale STMG
M. Bertrand GOERIG	Adjoint de Direction, Responsable 1 <sup>ère</sup> Générale
M. Jean-Sébastien DURAND	Adjoint de Direction, Responsable Terminale Générale
M. Xavier ROUSSEAU	Adjoint en Pastorale

## PÔLE SECRETARIAT DES ÉLÈVES ET DE DIRECTION

Mme Chrystelle MAILLOT  
Mme Pascale MAURIERAS

## CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Mme Audrey SEYMOUR - **SECONDE**  
Mme Anne BLARD - **PREMIÈRE**  
Mme Caroline LAVIEILLE - **TERMINALE**

## PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Mme Ellenore BUSH  
Mme Karine RINGEVAL WINZENRIETH

## ANIMATEURS EN PASTORALE

Mme Florence VOLLAIRE  
M. Jacques De LAJUDIE

## LABORATOIRE

Mme Amyla ADDA

## COMPTABILITÉ

Mme Christine BARDIN - **Comptabilité Famille**  
M. Patrick BLAISE - **Comptabilité Générale**

## ACCUEIL ET INTENDANCE

Mme Nora HADDOU

## ÉDUCATEURS

M. Armand ADJINACOU  
M. Nouredine BARAKA  
Mme Edith BOGDAL  
M. Laurent LEROY  
M. Alaxsha LHODEE  
M. Enrico OTTOLINI  
Mme Chantal PAQUIS  
Nidaa TRAWI

## INFORMATIQUE

M. Jean-Christophe BARDIN

## SÉCURITÉ TECHNIQUE ENTRETIEN

Mme Véronique GACE  
M. Silvino PINTO

## Un contrat basé sur la confiance.

Scolariser son fils ou sa fille au lycée Montalembert c'est faire le choix, important, de la structure qui va co-éduquer avec les parents un jeune pendant plusieurs années.

Cela suppose l'adhésion réfléchie et éclairée des parents à la [charte de confiance mutuelle](#) ainsi qu'à la [convention financière](#) qui réunissent les familles et l'établissement.

[La charte de confiance mutuelle](#) : Entre la famille et l'établissement, la confiance doit nécessairement être mutuelle, chacun dans son périmètre d'intervention.

Cela ne signifie pas que familles et établissement doivent être d'accord absolument sur tout, l'éducation et la pédagogie sont des domaines bien trop complexes pour faire toujours consensus.

Les discussions prendront naturellement leur place dans les différentes rencontres institutionnelles mais chaque acteur veillera, devant les jeunes, à la nécessaire cohérence de ses positions avec celles de l'autre partie. L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association implique pour les familles des conséquences financières. Le fonctionnement de l'établissement scolaire est alimenté par le forfait de l'Etat en ce qui concerne les dépenses de personnel et par les collectivités locales en ce qui concerne les dépenses de matériels. Une contribution est demandée aux familles pour les activités de caractère propre, le règlement des dépenses liées à l'immobilier ou des prestations supplémentaires offertes aux familles.

*[Le lycée MONTALEMBERT](#) est un établissement privé catholique en contrat d'association avec l'Etat, ouvert et accueillant ; chacun y est admis sans distinction d'origine ou de croyance et peut, selon son attente, connaître Jésus Christ et approfondir sa foi.*

*L'inscription d'un élève dans notre établissement est un libre choix des parents et du lycéen qui s'engagent à accepter l'accompagnement et le cadre mis en place.*

*Les parents comme le lycéen acceptent les règles de vie du lycée et adhèrent au projet éducatif, nous attendons du lycéen un comportement citoyen et responsable.*

### **[Site Montalembert](#)**

Toutes les informations concernant l'établissement se retrouvent sur le site du lycée mis à jour régulièrement <http://montalembert-courbevoie.com>

# PROJET ÉDUCATIF

Le groupe scolaire MONTALEMBERT accueille tous les jeunes et leur famille quelles que soient leurs origines sociales, culturelles et religieuses.

Depuis sa fondation, l'établissement s'inscrit dans le projet diocésain, en s'appuyant sur la certitude que l'Homme s'accomplit dans sa relation à Dieu.

Ainsi, il promeut l'écoute et l'accompagnement du jeune dans la construction de son projet personnel de vie.

En apprenant au jeune à se connaître, en l'aidant à prendre confiance en lui, en favorisant le développement de sa personnalité et son esprit critique, en lui apprenant la place de chaque adulte et sa propre responsabilité dans le respect de l'autre et de sa différence, l'équipe éducative veut lui donner des outils pour qu'il puisse devenir « un Homme debout », acteur dans la société de demain.

Une équipe éducative engagée, dans une pédagogie innovante et exigeante, veut mener chaque élève à sa propre excellence en le rendant acteur et responsable.

Une recherche pédagogique régulière permet aux enseignants de suivre avec rigueur les instructions officielles en les adaptant aux besoins des jeunes qu'ils accompagnent.

Chaque adulte a le souci de prendre le jeune là où il en est et de le faire avancer tant dans ses compétences méthodologiques que dans la construction et l'approfondissement de ses connaissances.

Par cet enseignement rigoureux, chaque enseignant s'applique à donner aux jeunes des connaissances solides, en développant leur goût de l'effort ; les élèves découvriront alors le plaisir de lier travail et réussite.

Les règles de vie de l'établissement sont conçues pour que chaque jeune apprenne à gérer son espace de liberté.

L'apprentissage de la vie sociale commence par l'estime et le respect de soi-même. C'est ce regard positif de soi qui amène à regarder l'autre avec respect et à reconnaître que l'autre est estimable et respectable dans sa différence.

Chaque adulte quelle que soit sa fonction dans l'établissement est partie prenante de cet accompagnement. La punition, quand elle devient nécessaire est expliquée et constructive, ainsi le jeune ne se sentira pas jugé mais il pourra la vivre comme un nouveau départ.

La formation de la personne nous incite à considérer la dimension spirituelle du jeune, c'est à cette dynamique que s'attache la pastorale dans l'établissement.

Dans la liberté de conscience de chacun, nous proposons la découverte de Jésus Christ.

En menant de front annonce explicite de l'Évangile et réflexion spirituelle, nous invitons les jeunes sur le chemin de la réflexion personnelle et de la spiritualité.

En primaire les enfants apprennent à connaître Jésus-Christ par un éveil à la Foi et une catéchèse explicite, par des actions de partage et des temps de contées bibliques.

Au lycée des conférences, des visites culturelles de sites religieux et des temps de partage à l'aumônerie permettent aux jeunes d'aiguiser leur regard sur le monde et d'éveiller leur discernement.

Des célébrations, des messes, le Baptême, la première communion et la confirmation sont proposés à tous, guidés par le prêtre référent.



# LA PASTORALE AU LYCÉE

## Que votre oui soit oui !

Chers parents, élèves et membres du personnel,

C'est avec une grande joie que nous vous présentons le thème de cette année choisi avec les jeunes lors de notre dernier conseil pastoral : "**Que votre oui soit oui**". Ce thème\* est inspiré d'une citation évangélique qui invite à l'engagement, à la sincérité et à l'honnêteté.

Nous souhaitons encourager chacun à prendre des décisions claires et à les assumer pleinement, que ce soit dans le choix des études, dans les relations avec les autres et avec Dieu ou dans les différents autres engagements.

Nous encourageons chaque jeune à dire "oui" avec force et conviction et à s'engager pleinement dans ce qu'il a choisi d'entreprendre.

Nous croyons que cette attitude sera bénéfique à tous les niveaux et pour tout le monde. Elle permettra à chaque jeune de mieux se connaître, de mieux comprendre les autres et de mieux appréhender les défis qui l'attendent. Elle contribuera également à renforcer la cohésion de notre communauté éducative, en favorisant la confiance et le respect mutuel dans la diversité de nos différences.

Nous sommes convaincus que cette année sera riche humainement et spirituellement grâce à l'engagement de chacun à respecter son « oui ».

Nous sommes impatients de vous retrouver pour vivre cette nouvelle année scolaire.

Merci de votre confiance.

Equipe pastorale.

\*- « Que votre parole soit « oui », si c'est « oui », « non », si c'est « non ». Ce qui est en plus vient du Mauvais. » Matthieu 5, 37

- « Avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucun autre serment. Mais que votre oui soit oui, et que votre non soit non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement. » Jacques 5:12

### ❖ L'équipe pastorale :

- **Didier RUEZ** : Directeur du Lycée Montalembert, responsable du projet éducatif et de la vie spirituelle de l'établissement. [d.ruez@montalembert-courbevoie.com](mailto:d.ruez@montalembert-courbevoie.com)
- **Abbé Tristan de CHOMEREAU** : prêtre, vicaire de la paroisse Saint Maurice, aumônier de Montalembert. [chomereau@me.com](mailto:chomereau@me.com)
- **Xavier ROUSSEAU** : Diacre, responsable de l'équipe pastorale et animateur [x.rousseau@montalembert-courbevoie.com](mailto:x.rousseau@montalembert-courbevoie.com) Tél : 06.13.58.62.78
- **Jacques de LAJUDIE** : Animateur en pastorale. [j.delajudie@montalembert-courbevoie.com](mailto:j.delajudie@montalembert-courbevoie.com)
- Tél : 06.48.36.15.03
- **Florence VOLLAIRE** : Animatrice en pastorale, coach. [f.vollaire@montalembert-courbevoie.com](mailto:f.vollaire@montalembert-courbevoie.com)
- **Anne-Lise DOUAT** : Maman d'élève, animatrice en pastorale. [aldouat.conseil@gmail.com](mailto:aldouat.conseil@gmail.com)  
Tél : 06.99.41.60.89
- Et encore de nombreux autres professeurs qui s'investissent au quotidien pour aider les élèves à avancer toujours davantage sur le chemin de la foi...



Nous proposons aux jeunes des activités qui favorisent leur épanouissement humain et spirituel. Certaines sont obligatoires (RHS), d'autres facultatives (aumônerie) :

❖ **RHS**

**Les séances de RHS (Réflexion Humaine et Spirituelle)**

- Inscrites dans l'emploi du temps, tous les 15 jours, par demi-groupe
- Offrent aux jeunes l'opportunité de mieux se connaître
- Découverte de la Foi catholique et du message d'Amour universel du Christ
- Leur permettent d'apprendre à poser des choix libres et éclairés
- Se déploient sur trois ans

**En Seconde,  
Je reçois...**

Mon histoire, mon héritage, ce que je suis, avec mes talents, mes capacités, mais aussi mes fragilités.

**En Première,  
Je donne...**

En me tournant vers les autres à un engagement associatif, ou des débats autour de thèmes sociétaux.

**En Terminale,  
Je deviens...**

En posant des choix de plus en plus conscients grâce à des témoignages et réflexions sur des grands sujets de la vie.

- 2<sup>de</sup> : Le judaïsme, l'Islam, le christianisme. Qu'est-ce qu'une religion? Science et foi. Conférence « l'évolution de la spiritualité » de Jackie Cordonnier.
- 1<sup>ère</sup>: Classes solidaires. Film « Hors Normes ». Les vertus théologiques (foi, espérance, charité), journaux « quelle existence ». Projet « chaque histoire compte vraiment ».
- 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup>: Education affective, relationnelle et sexuelle
- T<sup>le</sup> : Film « Marie Heurtin ». Les vertus cardinales. Le langage. La recherche de la vérité et du bien. Comment s'engager. Semaine des vocations. Parcours Bayard.
- Tous : Une messe par niveau/classe.

❖ **Aumônerie : thème d'année : l'Eglise**

Vidéo de lancement [ici](https://youtu.be/QtF7BfPGWHw) : <https://youtu.be/QtF7BfPGWHw>



**Tu es le bienvenu à l'aumônerie !  
N'hésite pas à nous rejoindre pour vivre cette nouvelle année.**



## **Sacrements**

Toute personne s'interrogeant sur la foi chrétienne et désirant échanger avec un membre de l'équipe pastorale peut le faire en nous contactant par mail ou par téléphone (voire l'équipe pastorale).

**Baptême** : préparation sur deux ans, 1h de préparation chaque semaine ou 2h toutes les deux semaines.

**1ère communion** et **Confirmation** : préparation sur un an, le mercredi de 12h à 14h en semaine A. Retraite les 23-24 mai, veillée avec les parents le 24 mai au soir au lycée Montalembert et confirmation le 25 mai en l'église Notre Dame du perpétuel secours à Asnières à 15h.

Important : La préparation à un sacrement demande l'accord et l'implication du jeune à l'aumônerie et durant les séances de préparation.

## **CALENDRIER**

**RDV de l'aumônerie, les mercredis, en semaine B, de 12h à 14h00**

**RDV pour la préparation des sacrements, les mercredis, en semaine A, de 12h à 14h00**

**Un repas tiré du sac sera pris ensemble tous les mercredis**

### **Sorties/retraites/voyages aumônerie**

- **24h de l'aumônerie** : sortie d'intégration : du vendredi 8 septembre au soir au samedi 9 septembre au soir à Notre Dame de l'Ouye
- **Adoration** : tous les jeudis de 12h à 12h45
- **Nuit d'adoration à Montmartre** : du vendredi 12 au samedi 13 janvier 9H
- **Pèlerinage à Rome** : 4 à 6 jours pendant les vacances de février
- **Retraite de confirmation** : Jeudi 23 et vendredi 24 mai au prieuré saint Benoît à 78470 Saint-Lambert-des-Bois
- **Veillée de confirmation avec les parents** : Vendredi 24 mai soir à Montalembert (dans la suite de la retraite de confirmation)
- **Confirmation** : Samedi 25 mai à 15h à Notre Dame du Perpétuel Secours (Asnières)

### **Autres temps forts**

- **Messe de Noël** : Vendredi 22 décembre 11h
- **Week-end Convivialité (adultes)** : du 29 sept au 1 octobre
- **Course solidaire** : Novembre
- **Fête Notre Dame des Victoires** : Mardi 16 janvier messe à 11h
- **Chemin de croix 15h, bol de riz** : Vendredi 29 mars
- **Messe de Pâques** : Vendredi 5 avril 11h
- **Conférence de Jacky Cordonnier (adultes)** : Evolution de la spiritualité le 24 avril soir

Venez nous trouver principalement :



Au bureau de la pastorale (discussions, jeux calmes...)



Au bungalow Pasto (lieu de vie, jeux, musique, discussions...)



A la chapelle Saint Louis (messe, adoration, louange, prière...)

# RENTRÉE 2023-2024

## Rentrée des classes : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

### **Pour les secondes :**

Accueil par le Professeur Principal de 10 h 00 à 12 h 00.

Tous les élèves déjeuneront au restaurant scolaire de 12 h 00 à 13 h 30.

Deuxième partie de l'accueil de 13 h 30 à 14 h 47.

### **Pour les premières :**

Accueil par le Professeur Principal de 10 h 30 à 12 h 30

### **Pour les terminales :**

Accueil par le Professeur Principal de 14 h 00 à 16 h 00

Dès le jour de la rentrée, les lycéens se présentent en tenue correcte et neutre.

Les cours débuteront le lendemain selon les emplois du temps.

La demi-pension sera assurée à partir du **lundi 4 septembre pour les secondes uniquement** et à partir du mardi 5 septembre pour les autres niveaux.

## Horaires des cours

Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 47, mercredi inclus

Certains cours optionnels, rattrapages de DST et retenues peuvent avoir lieu le mercredi après-midi ou le samedi matin de 8h30 à 12h30.

Début	Fin	Début	Fin
8h00	8h52	13h00	13h52
8h55	9h47	13h55	14h47
		14h50	15h42
10h05	10h57		
11h00	11h52	16h00	16h52
11h55	12h47	16h55	17h47

## Restauration

Vous serez amenés à **confirmer** le statut de votre enfant à la rentrée lorsque vous aurez pris connaissance de son emploi du temps, les modifications seront prises en compte jusqu'au **25 septembre 2023**.

- La pause méridienne dure en général 1 heure.
- Les repas sont élaborés par la société de restauration et pris sur place à la cafétéria ou au restaurant scolaire.

- Le prix d'une formule self est identique au prix d'une formule cafétéria accessible uniquement aux lycéens de première et de terminale.
  - Les tarifs sont fixes et forfaitaires et varient selon le nombre de jours de présence choisis pour la période ([cf. informations sur les tarifs](#))
  - Le forfait restauration est payable sur la facture annuelle
  - [Le repas occasionnel](#) (élève externe, demi-pensionnaire non inscrit le jour choisi) est facturé par la [comptabilité](#) au prix de 9 €.
  - L'accès au self ou à la cafétéria se fait sur présentation de la carte à lecture optique :
    - [La carte est strictement personnelle.](#)
    - La carte sera facturée 10 € sur la facture annuelle et remise à tous les élèves courant septembre. Jusqu'à l'obtention de leur carte, les demi-pensionnaires pourront accéder à la restauration en donnant leur nom et classe.
    - En cas de perte ou de destruction, le remplacement de la carte sera facturé 5 €.
- Les [changements de statut](#) (externe ou demi-pensionnaire) ne sont possibles qu'à partir du **8 janvier, du 29 mars et du 6 mai 2024.**

La famille doit en faire la demande [directement auprès du service comptable](#) avant les vacances de Noël, avant le 15 mars ou le 1<sup>er</sup> mai 2024 à l'adresse : [c.bardin@montalembert-courbevoie.com](mailto:c.bardin@montalembert-courbevoie.com)

- **Pendant la pause méridienne les lycéens peuvent sortir de l'établissement sans avoir besoin d'autorisation parentale conformément au règlement intérieur, contrairement aux récréations du matin et de l'après-midi.**
- [A l'heure des repas](#) :
  - Conformément à la loi, pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est interdit d'apporter son repas dans l'établissement. Seul celui qui est proposé par le service de restauration est pris exclusivement dans le réfectoire et la cafeteria.
  - Pendant la pause méridienne les lycéens ne doivent pas rester dans les classes ni dans les couloirs. La vie scolaire peut ouvrir des salles, sur demande, pour travailler.
  - Le CDI peut également les accueillir.

#### • **DEMI-PENSION**

Le tarif de la demi-pension est fixé forfaitairement et payable sur facture annuelle.

Ce tarif représente les frais fixes de fonctionnement auxquels s'ajoute le prix de la denrée alimentaire.

En cas d'absence prolongée pour maladie, d'une durée supérieure à 15 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, ou en cas de déménagement, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension sont remboursées.

#### **Photographie**

La séance de photographie individuelle et de classe aura lieu **mardi 5, jeudi 7 et vendredi 8 septembre**

Participer à la prise de vue est [obligatoire](#) pour les photos individuelles (carte de lycéen et usage administratif), l'achat ne l'est pas.

#### **[Certificats de scolarité](#)**

[Les certificats de scolarité](#) seront disponibles dès la rentrée dans « *l'espace parents* » PRONOTE.

## Assurances

Une assurance complémentaire *accident scolaire* est incluse dans la scolarité. Elle permet un remboursement complémentaire en cas d'accident scolaire ou extrascolaire et couvre parallèlement la responsabilité civile de l'école et des enseignants ainsi que le risque rapatriement pour les déplacements à l'étranger.

La responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas de vol ou de détérioration des biens personnels des élèves.

## Bourses et demandes d'aides financières

Pour les nouveaux lycéens déjà boursiers : demander un transfert à l'établissement précédent.

Les demandes de bourses nationales de lycée se font à partir de mai pour la rentrée suivante.

**En cas de difficulté financière, les familles peuvent demander une réduction de frais de scolarité.**

S'adresser auprès de Madame Bardin, service comptabilité : [c.bardin@montalembert-courbevoie.com](mailto:c.bardin@montalembert-courbevoie.com)

## Réunions de parents

- Jeudi 7 septembre 2023 - 18h00 classes de **seconde**
- Lundi 11 septembre 2023 - 18h00 classes de **première générale et technologique**
- Mardi 19 septembre 2023 - 18h00 classes de **terminale générale et technologique**

### Ordre du jour de ces réunions :

- Informations générales
- Présentation des équipes pédagogiques
- Election des parents correspondants

## Calendrier des vacances scolaires 2023-2024

<b>Toussaint</b>	du vendredi 20 octobre 2023 après la classe au lundi 6 novembre 2023 au matin
<b>Noël</b>	du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2024 au matin
<b>Hiver</b>	du vendredi 9 février 2024 après la classe au lundi 26 février 2024 au matin
<b>Lundi de Pâques</b>	pas de cours le lundi 1er avril 2024
<b>Pâques</b>	du vendredi 5 avril 2024 après la classe au lundi 22 avril 2024 au matin
<b>Ascension</b>	du mercredi 8 mai 2024 après la classe au lundi 13 mai 2024 au matin
<b>Lundi de Pentecôte</b>	pas de cours le lundi 20 mai 2024

# LA VIE SCOLAIRE

La vie scolaire du lycée Montalembert a pour principales missions :

- La sécurité et le respect des règles collectives dans l'établissement
- L'écoute, l'accompagnement et le bien-être de tous les lycéens
- La gestion et le suivi des absences, retards et sanctions
- La communication avec les familles
- Le suivi de chaque jeune en liaison avec le responsable de niveau et professeur principal
- L'organisation et des **Devoirs Sur Table** et examens officiels
- Les actions de prévention
- L'accompagnement des lycéens dans tous leurs projets et actions.
- Les aménagements d'emplois du temps chaque semaine

L'équipe de vie scolaire du lycée est composée d'un cadre éducatif, de trois Conseillers Principaux d'Education affectés chacun à un niveau et sept assistants d'éducation :

## ANNUAIRE DE LA VIE SCOLAIRE

### Adjointe de direction, Responsable de la vie scolaire du lycée :

**Mme Virginie MAHOUT**

[v.mahout@montalembert-courbevoie.com](mailto:v.mahout@montalembert-courbevoie.com)

01 46 67 13 00

### Conseillers Principaux d'Education (CPE) :

Chacune d'entre elles travaille en liaison étroite avec la responsable de la vie scolaire, le responsable de niveau concerné et les professeurs principaux afin d'assurer un suivi efficace de chaque lycéen :

**Secondes : Mme Audrey SEYMOUR**

[a.seymour@montalembert-courbevoie.com](mailto:a.seymour@montalembert-courbevoie.com)

**Premières : Mme Anne BLARD**

[a.blard@montalembert-courbevoie.com](mailto:a.blard@montalembert-courbevoie.com)

**Terminales : Mme Caroline LAVIEILLE**

[c.lavieille@montalembert-courbevoie.com](mailto:c.lavieille@montalembert-courbevoie.com)

### Assistants d'éducation :

**M. ADJINACOU**

**Mme LHODEE**

**M. LEROY**

**Mme TRAWI**

**M. BARAKA**

**M. OTTOLINI**

**Mme PAQUIS**

**Mme BOGDAL**

## Nouveauté à la rentrée 2023 !



Bonjour à tous

À la rentrée 2023, j'aurais le plaisir d'intégrer le lycée Montalembert en tant que psychologue scolaire. Je recevrai les élèves qui le souhaitent sur rendez-vous les lundis dans le bureau du 1er étage du bâtiment administratif. Tous les motifs de mal-être pourront être abordés. J'assurerai une écoute professionnelle, une évaluation des situations, éventuellement une orientation à l'extérieur de l'établissement pour un suivi sur le plus long terme, mais pas de thérapie au sein du lycée.

Pour prendre rendez-vous, il suffira de s'adresser aux Conseillères Principales d'Education.

Au plaisir de vous rejoindre en septembre prochain.

Bien à vous

Lila BETOULAUD  
Psychologue scolaire

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

Le lycée MONTALEMBERT est un établissement privé catholique en contrat d'association avec l'Etat, ouvert et accueillant ; chacun y est admis sans distinction d'origine ou de croyance et peut, selon son attente, connaître Jésus Christ et approfondir sa foi.

L'inscription d'un élève dans notre établissement est un libre choix des parents et du lycéen qui s'engagent à accepter l'accompagnement et le cadre mis en place.

Les parents comme le lycéen acceptent les règles de vie du lycée et adhèrent au projet éducatif, nous attendons du lycéen un comportement citoyen et responsable.

## RÈGLES DE VIE

### 1. Emploi du temps

- L'emploi du temps de chaque classe est communiqué en début d'année. Il est actualisé toutes les semaines, et consultable en temps réel sur Pronote. L'emploi du temps hebdomadaire prime sur tout autre engagement pris à l'extérieur.

### **Le respect des horaires est impératif**

### 2. Circulation des élèves

- **Les sorties du lycée sont interdites pendant les récréations, les interours et les permanences prévues ou non dans l'emploi du temps.** En cas de non-respect de cette règle, le lycéen sera sanctionné par un avertissement.
- Pendant les récréations, les lycéens se rendent sur la cour, en aucune manière ils ne doivent rester dans les couloirs ni dans les salles de classe (sauf forte pluie ou neige).
- A l'heure des repas :
  - Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le cadre du contrat ELIOR, notre partenaire de restauration, il est interdit d'introduire de la nourriture dans l'établissement. Seuls les repas proposés par le service de restauration sont pris dans le réfectoire et la cafeteria.
  - Pendant la pause méridienne, les élèves ne doivent pas rester dans les classes ni dans les couloirs.
    - Tous les lycéennes et lycéens sont autorisés à sortir pendant la pause méridienne.

**Pour des raisons de sécurité et de souci de bon voisinage il est demandé aux élèves de ne pas rester sur les trottoirs devant et en face du lycée pendant l'heure du déjeuner, aux entrées et sorties de cours.**

### 3. Infirmerie

- L'élève malade doit se rendre au bureau du CPE (ou de Mme Mahout), accompagné d'un autre élève.
- Si nécessaire, le CPE informera la famille.

En aucun cas un élève ne peut, de sa propre initiative, demander à ses parents de venir le chercher ou quitter l'Etablissement sans l'autorisation de la vie scolaire sous peine d'un avertissement pour « sortie sans autorisation ».

#### 4. Pronote

- Les notes, les absences et les retards sont consultables sur votre espace PRONOTE, par un lien sur le site du lycée grâce à des codes d'accès qui sont envoyés aux parents et aux lycéens début septembre, par le service informatique.

#### 5. Absences et retards

##### a) Absences prévisibles :

- Lorsqu'un lycéen ne peut assister à un cours (absence prévisible) il doit en informer son CPE au moins 24 h à l'avance et produire le justificatif de cette absence à son retour (ne pas prendre de rendez-vous médicaux pendant les heures de cours).
- Le CPE pourra refuser de justifier une absence si le justificatif n'est pas recevable.
- Tout départ en vacances anticipé est un motif irrecevable.

##### b) Absences non prévisibles :

- Lorsqu'un lycéen ne peut assister à un cours pour raison médicale, **ses parents doivent prévenir le CPE du niveau par mail le jour même avant 10h00.**
- Dès son retour, le lycéen doit se présenter au bureau du CPE avec son justificatif d'absence.

Vous devez fournir un certificat médical seulement si votre enfant a une  
[maladie contagieuse.](#)

- Le lycéen doit rattraper les cours et effectuer le travail donné en son absence. A cette fin, des binômes d'élèves sont constitués par les professeurs principaux en début d'année.
- **ATTENTION** : Une absence non justifiée par la famille au-delà de 48 heures ouvrables après le retour du lycéen dans l'établissement sera considérée comme définitivement non justifiée.
- Un récapitulatif des absences, justifiées et non justifiées figurera sur le bulletin.
- L'assiduité est indispensable à la réussite scolaire, un manquement significatif et non justifié à cette obligation pourra conduire à une exclusion de l'établissement.

##### c) Rattrapage d'évaluations :

- En cas d'absence à une évaluation, **le rattrapage n'est pas automatique**. Le professeur décidera, au cas par cas, s'il juge nécessaire de faire rattraper ou non l'évaluation.

##### d) En cas d'absence imprévue d'un professeur :

- Les lycéens restent en classe et attendent les instructions. Les lycéens ne peuvent quitter l'établissement que s'il s'agit du dernier cours de la ½ journée.

### e) Retards

- Les retards, justifiés et non justifiés, figureront sur le bulletin trimestriel.
- A chaque créneau de cours (hors pause méridienne), les portes d'entrée de l'établissement sont ouvertes 15 minutes avant la sonnerie puis fermées. Un personnel d'éducation, à l'entrée, donne un billet de retard.
- Lorsqu'un lycéen cumule **4 retards, il est retenu 2 heures**.
- Quatre nouveaux retards seront sanctionnés par un **avertissement**. Trois avertissements peuvent engendrer **une exclusion définitive**.
- Les interours ne sont pas des récréations donc les lycéens restent dans leur classe, dans le calme en préparant le matériel pour le cours suivant.
- Absences et retards sont consultables en temps réel sur votre espace Pronote.

### 6. Carnet de liaison dématérialisé – Carte de lycéen

- A l'entrée de l'établissement, le lycéen présente sa carte : Tout oubli sera sanctionné.
- Les parents sont invités à consulter régulièrement le carnet de liaison en ligne sur leur espace Pronote et à l'utiliser pour toute correspondance avec l'établissement et notamment pour les demandes de rendez-vous avec les enseignants.
- Tout élève reçoit mi-septembre une carte de lycéen qu'il devra avoir sur lui en permanence pour justifier de ses déplacements et de son statut d'externe ou de demi-pensionnaire auprès du personnel de l'établissement. Cette carte permet l'entrée dans l'établissement, l'accès au self ou à la cafétéria et de faire des photocopies.
- La carte est facturée 10€. En cas de perte, elle devra être rachetée.

### 7. Education Physique et Sportive

- Une charte EPS sera distribuée à la rentrée et précisera les modalités de suivi de cette discipline et notamment en ce qui concerne les dispenses. **Ce document devra être signé par le lycéen et les responsables légaux.**
- Les cours d'éducation physique ont lieu au gymnase de Montalembert ou sur des infrastructures extérieures. Dans ce cas, les élèves se rendent par leurs propres moyens sur le lieu des cours.
- Chaque élève apporte une tenue de sport (T-shirt, short ou jogging, baskets). Une attention particulière est prêtée à la qualité des chaussures. Pour l'activité tennis de table, il est demandé aux élèves d'apporter leur raquette. Tout oubli de tenue ou de matériel fait l'objet d'une croix dans le carnet en ligne sur Pronote. Après 3 croix données par le professeur d'EPS, l'élève est convoqué deux heures en

retenue. **Quand un élève a cours d'EPS au gymnase de Montalembert, il doit venir en tenue de ville et se changer au vestiaire.**

- Pour les cours donnés à l'extérieur du lycée, les élèves doivent réintégrer le lycée une fois le cours terminé, sauf si celui-ci est situé en fin de journée. En fin de matinée, les demi-pensionnaires doivent réintégrer le lycée pour déjeuner.

## SUIVI DE L'ÉLÈVE

### 1. Travail

- Le travail est d'abord effectué en classe et nécessite assiduité, attention, participation. Il est complété par un travail personnel fait à la maison, tout aussi indispensable (étude des leçons, exercices, révisions, recherches personnelles, activités culturelles ...).
- Chaque élève est responsable de lui-même, autonome dans l'organisation de son travail. Sa famille lui apporte aide et soutien par l'intérêt porté à ses activités et par la vigilance dans la gestion de son temps.
- **Conformément à la loi, tout plagiat ou « copier-coller », y compris d'un texte provenant d'une intelligence artificielle (par exemple ChatGPT) sera sanctionné.**
- Chaque élève est tenu d'avoir sur lui son agenda scolaire qu'il tient à jour.
- Les notes et le cahier de textes sont consultables via votre espace Pronote.
- Les professeurs peuvent demander aux parents de signer certains devoirs.
- Les bulletins trimestriels, dématérialisés, seront consultables en fin de période et doivent être conservés précieusement en vue de constituer les dossiers post-bac. Les parents pourront prendre contact avec le professeur principal pour faire un bilan plus précis.

### 2. Evaluations

- Les **Devoirs Sur Table**, les examens ou toutes les évaluations écrites ou orales sont des outils pédagogiques essentiels. En cas d'absence à une évaluation, **le rattrapage n'est pas automatique**. Le professeur décidera, au cas par cas, s'il juge nécessaire de faire rattraper ou non et en informera le CPE.

- **Une absence justifiée n'entraînera pas de zéro.**

**Une absence non justifiée** ou à la justification non recevable lors d'un devoir en classe **peut impliquer une évaluation par la note « zéro »**. **C'est le CPE qui évalue la validité de la justification.**

**Le professeur pourra donc mettre zéro après s'être assuré, auprès du CPE, que l'absence est bien injustifiée.** Ce zéro ne constitue ni une sanction, ni une punition : l'élève peut donc être sanctionné ou

puni par ailleurs pour ce même fait par la vie scolaire. Le ou les « zéro » ainsi obtenus seront comptabilisés dans la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

- Les règles des examens officiels définissent la fraude et la suspicion de fraude, ce sont ces mêmes textes qui serviront de référence pour toutes les évaluations.
- Toute fraude (ou suspicion de fraude) sera sanctionnée par un zéro à l'épreuve et un avertissement.
- Les téléphones, les montres et tous les objets connectés doivent impérativement être éteints et déposés dans les sacs, l'élève les ayant sur lui est de facto suspecté de fraude.

## VIVRE ENSEMBLE

### 1. Principes de la communication

- Tout affichage dans l'établissement doit recevoir l'aval d'un membre de la direction et être signé.
- L'utilisation des réseaux sociaux doit être réfléchie. L'élève mettant sur le domaine public des images privées est responsable de ses publications. Toute diffusion de documents nuisant à la réputation de l'établissement ou à des membres de l'institution sera sanctionnée.
- Conformément au droit à l'image, il est interdit aux élèves d'effectuer et de diffuser des prises de vues ou des enregistrements sans le consentement des personnes concernées, tout agissement contrevenant à cette disposition fera l'objet de poursuite par les autorités compétentes.
- L'Etablissement est amené à filmer ou photographier des élèves ou des groupes d'élèves au cours de leurs activités et à utiliser ces images, après autorisation des familles, pour la réalisation de plaquettes, sites internet ou autres supports pouvant être proposés au public.

### 2. Comportement

- Le respect des personnes est d'abord une attitude qui se traduit par la politesse, la courtoisie et la discrétion. Les manquements à cette attitude seront sanctionnés.
- L'usage de tout appareil numérique ou connecté est strictement interdit pendant les cours. Le non-respect de cette règle vaudra **confiscation, par le CPE, jusqu'à la fin de la journée.**
- Sont également interdits et seront sanctionnés les comportements susceptibles de constituer des pressions sur d'autres lycéens, de perturber le bon déroulement des activités d'enseignement ou de troubler l'ordre de l'établissement.

### 3. Tenue vestimentaire

- Par respect d'eux-mêmes et des autres, **les lycéens doivent porter une tenue correcte et adaptée.**
- Sont donc **interdits** : les tenues qui laissent voir les sous-vêtements, les jeans troués, déchirés ou rapiécés, les leggings, les joggings, les shorts (bermudas autorisés), les tenues trop courtes ou trop moulantes, les crop-tops, les casquettes et bobs, et d'une façon générale, les tenues vestimentaires inadaptées. Les lycéens et lycéennes doivent se présenter tête nue dans l'établissement. Les tenues religieuses, traditionnelles ou folkloriques sont autorisées uniquement le jour du carnaval.
- Les adultes de l'établissement demanderont au lycéen de se changer quand ils estimeront que sa tenue n'est pas en adéquation avec le règlement, et l'établissement pourra lui prêter pour la journée pantalon et/ou un polo.
- Les lycéens qui ont cours d'EPS en 1ère heure au gymnase de l'établissement doivent arriver en tenue de ville et se changent dans les vestiaires pour le cours.
- Concernant les lieux d'intimité (vestiaires, sanitaires, dortoirs), leur fréquentation se fera selon le genre qui figure sur l'état civil et qui a été pris en compte lors de l'inscription de l'élève.
- Le port par les lycéens de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans l'établissement. Mais les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, sont interdits.

### 4. Téléphone portable et appareil connecté

- L'usage de tout appareil numérique et/ou connecté personnel est strictement interdit pendant les cours. Le non-respect de cette règle vaudra confiscation, par le CPE, jusqu'à la fin de la journée. Un usage discret du portable est toléré en dehors des heures de cours.
- **Il est interdit de garder sur soi son téléphone ou sa montre connectée pendant une évaluation, un devoir sur table, un examen.** Tout élève surpris avec son téléphone ou une montre connectée sur lui sera sanctionné de facto, pour suspicion de triche, par un avertissement assorti d'un zéro à son devoir.
- Nous rappelons que la responsabilité du lycée ne peut pas être engagée en cas de vol ou de détérioration des livres, matériels et effets appartenant aux élèves : l'assurance du lycée ne couvre pas ces risques. Nous demandons donc aux élèves de ne pas laisser leurs affaires personnelles de valeur sans surveillance.

## 5. Sécurité

- Il est obligatoire de consulter les consignes de sécurité et d'évacuation des locaux affichées dans les classes et les couloirs, ainsi que de participer sérieusement aux exercices d'évacuation et de mise en sécurité.
- Le port de la blouse blanche en coton est obligatoire pour les travaux pratiques de laboratoire.
- **Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'établissement** (Loi EVIN de 1992), aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. Tout élève surpris à fumer ou à vapoter à l'intérieur de l'Établissement sera sanctionné par **une journée d'exclusion** et un **avertissement** de comportement.
- **Scooters, mobylettes et motos sont interdits dans l'établissement.** Seuls les vélos et les trottinettes sont autorisés et doivent être stationnés aux emplacements prévus à cet effet.
- Le chargement d'engins électriques est strictement interdit dans l'enceinte du lycée.
- Sont interdits : les jeux dangereux ainsi que ceux qui peuvent causer des perturbations ou gêner les autres.
- Faire entrer une personne extérieure dans l'enceinte du lycée rend responsable d'une **intrusion**. L'intrusion est un **délit qui sera sévèrement sanctionné**.

## 6. Matériel à disposition des élèves

- Un soin tout particulier doit être apporté aux locaux et aux diverses installations.

Les ordinateurs et les vidéo projecteurs qui équipent les salles ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord d'un adulte et à des fins scolaires, il en va de même pour tout le matériel de l'établissement.

- Les manuels sont loués aux lycéens pour l'année scolaire par le lycée. Les ouvrages abîmés ou perdus sont facturés aux familles.
- Toute dégradation (y compris les graffitis sur les tables) sera sanctionnée selon sa gravité. Les sanctions peuvent aller de travaux d'intérêt général jusqu'au conseil de discipline et à l'exclusion définitive.
- Un dédommagement sera demandé aux familles des jeunes qui se seront rendus responsables de dégradations.
- Chacun doit avoir le matériel nécessaire à son travail et ne pas s'approprier celui des autres.

## SANCTIONS

- Le manque de travail, le manque de discipline, le manque d'assiduité et toute autre attitude répréhensible sur le plan scolaire seront notifiés sur le carnet de liaison Pronote et pourront être sanctionnés par une retenue, un avertissement, une exclusion temporaire.

### Plusieurs retenues peuvent entraîner un avertissement

**1.L'avertissement** est une sanction **grave** qui peut être attribuée à tout lycéen coupable de manquements graves et/ou répétés.

**2.Trois avertissements dans la même année scolaire peuvent entraîner un blâme** sur décision du chef d'établissement. Cette sanction peut être accompagnée d'une exclusion temporaire. Un blâme ne permet pas la réinscription automatique dans l'Etablissement l'année suivante.

### 3.Le conseil d'éducation

Constitué du responsable de niveau, de membres de l'équipe pédagogique de la classe, de la responsable de vie scolaire ou du CPE, du lycéen et de ses parents. Il met en place un contrat avec le lycéen et peut prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion temporaire.

### 4.Le conseil de discipline

- Le conseil de discipline est convoqué par le chef d'établissement suite à un ou plusieurs faits ponctuels significativement graves ou à une succession de faits qui traduisent l'échec des mesures correctrices engagées préalablement. Sont membres du conseil de discipline : le chef d'établissement, le lycéen concerné, son ou ses représentants légaux à l'exclusion de toute autre personne, l'adjoint pédagogique du niveau concerné, l'adjointe responsable de la vie scolaire, le CPE concerné, l'adjoint en pastorale, le président de l'A.P.E.L. ou son représentant, le professeur principal, un second professeur de la classe et un adulte de l'établissement au choix du lycéen.

- La convocation des parents se fait par lettre remise en mains propres contre signature ou en recommandé avec accusé de réception.

- Selon le cas, le chef d'établissement peut décider d'une mise à pied à titre conservatoire jusqu'à la tenue du conseil de discipline par souci de sécurité ou simplement pour préserver le climat relationnel dans l'établissement. La mise à pied à titre conservatoire n'est pas une sanction, la continuité pédagogique sera assurée par les enseignants.

- La sanction peut-être le renvoi définitif et immédiat ou bien le renvoi temporaire assorti d'une mesure de non réinscription pour la rentrée suivante.

- Hors de la présence de la famille, les délibérations des membres du conseil de discipline doivent éclairer le chef d'établissement sur la décision qu'il a à prendre, elles ont une valeur consultative.

- La sanction est posée par le chef d'établissement et communiquée au plus tard dans les 48h ouvrables qui suivent le conseil.

#### 5. L'exclusion définitive

- Peut être également prononcée par le chef d'établissement en cas de faute grave sans avertissement ni conseil de discipline, notamment en cas d'introduction, de consommation ou de vente de produits illicites au sein de l'établissement, ou encore de port d'objet illégal.

**Toutes les dispositions de ce règlement s'appliquent également lors des sorties et voyages à l'extérieur de l'établissement.**

# MATÉRIEL ET FOURNITURES

*Un soin tout particulier doit être apporté aux locaux et aux diverses installations.*

## Livres et fournitures

Les manuels scolaires sont loués aux familles moyennant 45 € pour l'année, inclus dans la facture annuelle.

**NOUVEAUTÉ** : Les livres seront remis aux lycéens le jour de la rentrée contre un chèque de caution de 150 € libellé à l'ordre de l'OGEC Montalembert **uniquement** pour les élèves de TERMINALE. Les élèves les restitueront en fin d'année et la caution leur sera rendue aussitôt. **Tout livre abîmé ou perdu sera systématiquement facturé 35 €.**

**Pour les secondes : Il n'y a pas de fournitures spécifiques à l'exception de la calculatrice et de l'agenda**

**1/ La calculatrice : Nouveauté, les élèves de 2nde devront acquérir une calculatrice Numworks.** Cette calculatrice de conception française offre une utilisation intuitive et nettement plus aisée que les calculatrices Casio ou TI. A noter, ce matériel sera utilisé de la seconde à la terminale dans toutes les disciplines et spécialités qui rendent nécessaire son usage.

Aussi, nous organisons un achat groupé au prix préférentiel de **74,69 €** au lieu de 82,99 €. Afin de bénéficier des avantages de cette commande collective, **vous devez suivre le lien URL suivant**, renseigner les onglets puis payer directement sur le site de Numworks : <https://promo.numworks.fr/12280>

Les calculatrices seront livrées au lycée en septembre puis remises à chacun des lycéens de seconde pour lesquels la commande aura été faite. Nous vous remercions d'effectuer cet achat **avant le 15 juillet 2023** afin que les calculatrices nous soient livrées pour la rentrée.

**2/ L'Agenda** : Nous conseillons plutôt **l'achat d'un semainier** au lieu d'un agenda quotidien. Le semainier permet de développer davantage les compétences de gestion de temps et d'anticipation.

## CARTE DE LYCÉEN MONTALEMBERT A LECTURE OPTIQUE

Une carte à lecture optique est fournie à tous les lycéens début septembre.

Elle permet :

- L'entrée de l'établissement
- L'accès au self ou à la cafétéria pour les lycéens demi-pensionnaires.

C'est aussi une carte pour photocopies, elle est créditée de 20 unités.

- 1 unité = 1 copie A4 n&b
- 2 unités = 1 copie A4 couleur
- 2 unités = 1 copie A3 n&b
- 4 unités = 1 copie A3 couleur

- Le rechargement s'effectue à la comptabilité pour un minimum de 5 € voir Christine BARDIN
- La carte est strictement personnelle.
- La carte sera facturée 10 € sur la facture annuelle et remise à tous les élèves courant septembre. Jusqu'à l'obtention de leur carte, les demi-pensionnaires pourront accéder à la restauration en donnant leur nom et classe.
- En cas de perte ou de destruction, le remplacement de la carte sera facturé **5 €**
- Les changements de statut (externe ou demi-pensionnaire) ne sont possibles qu'à partir du **8 janvier, du 29 mars et du 6 mai 2024.**

## Ordinateurs

Les salles informatiques du lycée (salles d'enseignement informatisées, laboratoires, CDI, salles de classe) sont accessibles aux lycéens sous la responsabilité des professeurs, des éducateurs ou des documentalistes

Toute dégradation (y compris les graffitis sur les tables) sera sanctionnée selon sa gravité. Les sanctions peuvent aller de travaux d'intérêt général jusqu'au conseil de discipline et à l'exclusion définitive.

Un dédommagement sera demandé aux familles des lycéens qui se seront rendus responsables de dégradations.

**Chacun doit avoir le matériel nécessaire à son travail et ne pas s'approprier celui des autres**

**Les élèves ne peuvent en aucun cas rester sans surveillance dans une salle informatique.**

## Charte informatique

Vers ce lien => [https://montacourbevoie-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/informatique\\_montalembert-courbevoie\\_com/EfTyhpr5y4VGhoFR6VU6IroBGdgDoZzBdip\\_GS-eM-dG2A?e=w5MT1a](https://montacourbevoie-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/informatique_montalembert-courbevoie_com/EfTyhpr5y4VGhoFR6VU6IroBGdgDoZzBdip_GS-eM-dG2A?e=w5MT1a)



Ou avec la QR code

Merci de compléter et signer la charte d'utilisation des moyens informatiques du lycée Montalembert sur école directe pour la rentrée. **Vous serez informés par le secrétariat.**

## Session et Mot de passe

Les identifiants et mots de passe sont distribués en classe en début d'année scolaire. Ils sont nominatifs, personnels, inaccessibles.

Ils permettent d'ouvrir une session de travail sur les ordinateurs et donnent un accès aux logiciels du lycée et à internet.

Les utilisateurs (familles, lycéens) reçoivent plusieurs codes d'accès leur permettant d'accéder :

### ➤ **Au site Pronote :**

Il s'agit du portail à vocation pédagogique et éducative de l'établissement : Notes, cahier de textes, messagerie, emplois du temps, absences, retards.

### ➤ **Au compte Microsoft Office 365 :**

Les élèves se voient attribuer un compte Microsoft Office 365 comportant une boîte mail [nom.prénom@montalembert-courbevoie.com](mailto:nom.prénom@montalembert-courbevoie.com), ils pourront accéder à l'application Microsoft Teams et au pack Office365

### ➤ **adpmonta.fr :** Les Ateliers De Progression

Le lycée Montalembert dispose d'un site internet permettant aux lycéens de s'inscrire à des ateliers de progression proposés par les enseignants.

- **Au portail EcoleDirecte** : Il s'agit du portail dédié uniquement à la facturation et au télé-versement des documents de rentrée. **Vous serez informés par le secrétariat.**

Les codes de connexion sont communiqués aux familles et aux lycéens par mail ; en cas de problème, contacter M. Bardin => [informatique@montalembert-courbevoie.com](mailto:informatique@montalembert-courbevoie.com) en précisant :

- Le nom du demandeur
- Sa qualité (lycéens ou parents)
- La classe concernée
- L'accès électronique concerné (Pronote, EcoleDirecte, ADP ou Office)

# LECTURES ESTIVALES OBLIGATOIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

## Classe de SECONDE

**Théâtre - Une lecture obligatoire :**

- MOLIÈRE *L'École des femmes*

**Roman - Deux lectures obligatoires :**

- Clara DUPONT-MONOD *S'adapter*
- Guy de MAUPASSANT *Bel-Ami*

## Classe de PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

### Français :

**Théâtre - Une lecture au choix parmi les deux œuvres suivantes :**

- SARTRE *Les Mouches*
- RACINE *Les Plaideurs*

**Roman - Une lecture au choix parmi les deux œuvres suivantes :**

- VIAN *L'Écume des jours*
- ERNAUX *La femme gelée*

**Poésie - Lire au choix un des recueils de poésie dans la liste suivante :**

- VERLAINE *Romances sans Paroles*
- CHEDID *Textes pour un poème*
- CHAR *Feuillets d'hypnos*

### Spécialité HLP

- Louise LABÉ *Œuvres*
- MARIVAUX *Le jeu de l'amour et du hasard*
- Edgar Allan POE « *Puissance de la parole* » *Nouvelles Histoires extraordinaires*

## Classe de TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Pour préparer le cours de philosophie de terminale, les élèves devront lire les ouvrages suivants pendant les vacances, ouvrages à la fois courts, accessibles, pédagogiques et balayant un large spectre des notions au programme de l'année :

### Lectures obligatoires de Philosophie pour toutes les terminales

- **Thomas Nagel, *Qu'est-ce que tout cela veut dire ?*** (Trad. Ruwen Ogien), collection éclat/poche.
- **Platon, *Apologie de Socrate***, collection GF (attention : choisir la version comportant *l'Apologie de Socrate* seule – ISBN 9782081377226 – et non la version où *l'Apologie* est couplée au *Criton*).

Ces ouvrages pourront faire l'objet d'une interrogation écrite, à la discrétion du professeur, dans le courant du premier trimestre (mais pas la semaine de la rentrée).

### Spécialité HLP

- Jean-Jacques ROUSSEAU *Rêveries du promeneur solitaire*
- Marcel PROUST *Du côté de chez Swann*
- Virginia WOOLF *Mrs Dalloway*

### Lectures recommandées

La lecture au moins partielle des deux ouvrages suivants est particulièrement recommandée aux élèves désireux d'approfondir :

- **Bertrand Russell, *Problèmes de philosophie*** (édition indifférente) : une excellente introduction, pédagogique et rigoureuse, à la tradition analytique de la philosophie de l'esprit et de la connaissance.
- **Michael Sandel, *Justice*** (collection Champs essais) : version rédigée d'un cours brillant, accessible, plein d'exemples pertinents, à la philosophie morale et de la justice, par un spécialiste contemporain de l'éthique, professeur à Harvard. La lecture des chapitre 1, 2, 5 et 8 est particulièrement recommandée.

Pour les anglophones, la captation vidéo du cours dispensé par M. Sandel à Harvard et qui a inspiré ce livre est disponible ici, pour la première session : <https://www.youtube.com/watch?v=kBdfcR-8hEY>.

Les épisodes suivants, numérotés, se trouvent sur Youtube en entrant dans le moteur de recherche : « Justice, Michael Sandel, Harvard, What's the right thing to do ? ».

Bonne  
lecture !

# BIENVENUE AU CDI



**Le CDI est ouvert tous les jours :**

**du lundi au jeudi de 8h à 18h**

**le vendredi de 8h à 16h**

**Email : [cdimontalembert@montalembert-courbevoie.com](mailto:cdimontalembert@montalembert-courbevoie.com)**

Mesdames BUSCH, LEBRUN et WINZENRIETH-RINGEVAL, professeures documentalistes, vous accueillent dans un espace de travail et de culture mis à votre disposition toute l'année, en autonomie et en groupe classe.

- Accueil de 250 élèves en moyenne par jour, en autonomie (travail de recherche, lecture de la presse, de romans, de BD, de mangas ou utilisation d'Internet) ou avec leurs enseignants en séances pédagogiques.
- 40 places assises en îlots ; 1 canapé 2 places et 2 fauteuils dans l'espace lecture.
- Plusieurs espaces : documentaire, lecture, presse, orientation.
- Plus de 6600 documents imprimés, dont environ 4700 documentaires (dictionnaires, encyclopédies, atlas, guides pratiques, parascolaires, essais, etc.) et près de 2000 œuvres de fiction (romans, théâtre, poésie, mangas et BD).
- Abonnement à 18 journaux et magazines imprimés et leurs hors-séries dont Le 1, L'Histoire, Lire magazine littéraire, Pour la Science, Beaux-Arts, Topo, etc.

- Portail documentaire E-sidoc accessible par le site de l'établissement ou par ProNote :
  - Catalogue pour consulter les ressources imprimées et en ligne du CDI. Recherches par mot-clef, sujet, genre littéraire, titre, auteur, etc.
  - Accès à Europresse (presse en ligne) avec des milliers de journaux et magazines, dont Le Monde, Le Figaro, La Croix, Libération, Les Echos, etc.
  - Accès à Cyrano éducation : portail de captations vidéo de pièces de théâtre.
- Organisation de sorties culturelles et conférences (Partenaire Pass Culture).



- Prix littéraire en seconde, projet Lycéens au cinéma, atelier d'écriture, atelier slam, atelier rédaction de notules (Partenaire Librairie Le Baron Perché)



*Sélection littéraire avec notules rédigées en atelier (classe de seconde) à la Librairie Le baron perché (Courbevoie).*

- Expositions, printemps des poètes, semaine des langues



### Les outils à votre disposition :

- 20 postes informatiques en réseau et 10 ordinateurs portables.
- Une imprimante / photocopieuse utilisable avec vos codes de session informatique (prévoir une **clé USB** pour l'impression de vos documents).
- Un clavier électrique pour les temps calmes ou les événements...

N'hésitez pas à pousser la porte du CDI dès la rentrée !



*Les nouveautés*



*Visio conférence avec Thomas Pesquet*

**PRIX**  
**MONTALIT**



Les professeurs documentalistes et les professeurs de lettres du lycée Montalembert organisent chaque année un concours de lecture ouvert aux élèves de seconde. Ce prix récompense les meilleurs lecteurs et lectrices et propose une sélection variée de romans, BDs, mangas visant à promouvoir la lecture au sein de l'établissement. Chaque classe y participe et chaque lycéen est appelé à contribuer à ce projet.

Voici une liste non exhaustive de ce qui a été proposé l'année dernière parmi une sélection de 90 titres :

### **Dans la catégorie « Roman » :**

-  Tant que le café est encore chaud, Toshikazu Kawaguchi (fantastique)
-  Le lièvre de Vatanen, Arto Paasilinna (aventure)
-  Angie ! Loris et Marie-Aude Murail (policier)
-  Nos étoiles contraires, John Green (romance)
-  La Vague, Todd Strasser (société)
-  Le noir qui infiltra le Ku-Klux-Klan, Ron Stallworth (témoignage)

### **Dans la catégorie « Bande dessinée » et « Roman graphique » :**

-  La bibliothécaire d'Auschwitz, Salva Rubio et Loreto Aroca
-  Le joueur d'échec, David Sala (d'après S. Zweig)
-  Un ennemi du peuple, Javi Rey (d'après H. Ibsen)
-  Les culottées, Tome 01, Pénélope Bagieu
-  La saga de Grimr, Jérémie Moreau
-  Ces jours qui disparaissent, Timothée Le Boucher

## Dans la catégorie « Mangas » :

-  Beastars, Tome 01, Paru Itagaki
-  Erased, Tome 01, Kei Sanbe
-  Le voyage de Chihiro, Hayao Miyazaki
-  Shino ne sait pas dire son nom, Shuzo Oshimi
-  Sherlock : une étude en rose, Steven Moffat, Mark Gatiss et Jay
-  Planet, Tome 01, Makoto Yukimura

## LE CINE-CLUB : "CINE CLAP 238"

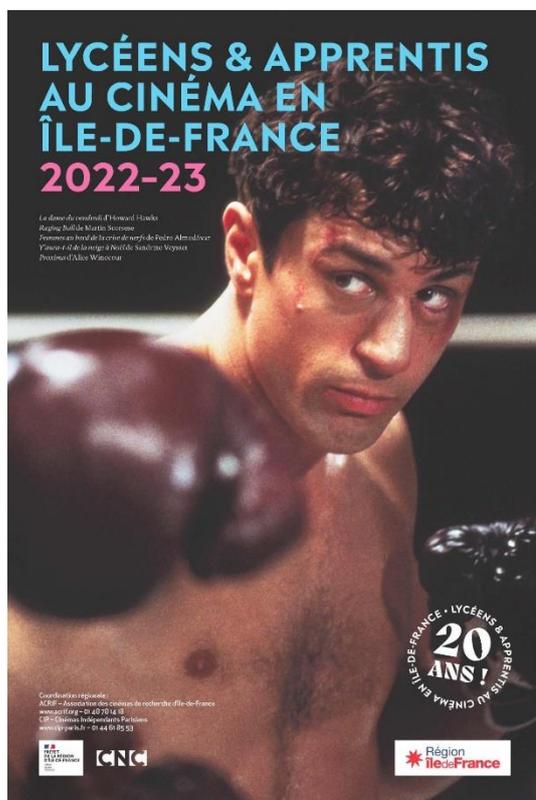
Une fois par mois, le jeudi à 16h (dans le cadre des ADP et du Parcours Educatif, Culturel et Artistique), le CDI vous propose d'assister à une projection (exemple de films projetés cette année : Singin' in the rain, Les demoiselles de Rochefort, Rocky I, Plein Soleil, Le Truman show, Les oiseaux, Les dents de la mer...), et à l'intervention de professionnel du cinéma.





*Présentation par Héléne Demy Mc Nulty, sœur du réalisateur Jacques Demy, des "Demoiselles de Rochefort"*

Les classes de seconde participent tout au long de l'année au dispositif régional Lycéens et Apprentis au Cinéma : trois films projetés en salle (en partenariat avec le cinéma l'Alcazar d'Asnières sur Seine) et des intervenants professionnels autour de l'analyse filmique.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE



## UN ÉTABLISSEMENT QUI AGIT POUR UN MONDE MEILLEUR



Différentes actions valorisent les enjeux sociaux et environnementaux :

### Nos actions au quotidien

#### TRI SELECTIF :

- ✂ **Les papiers** sont récupérés dans tout notre établissement et revalorisés par une société de collecte et de recyclage.
- ✂ **Les bouchons, piles, instruments d'écriture** (stylos, colles...), **téléphones portables & cartouches d'encre**. Ces produits sont récupérés par des associations ou recyclés par une société de collecte et de recyclage. Dépôt près du CDI (4 poubelles bleues sont mises à disposition).
- ✂ **A la cantine les déchets compostables sont recyclés pour fabriquer du biogaz depuis 2018**
- ✂ **Objectif pour l'an prochain : Multiplier les actions ponctuelles initiées par les écodélégués, des concours entre classes.**

### Nos actions ponctuelles

- ✂ Une vente en décembre au profit de l'ONG « **Artisans du monde** » de produits issus du commerce équitable. Les élèves volontaires ont par leur dynamisme aidé à la vente.
- ✂ Plusieurs **cleanwalks/nettoyages nature** sont organisés au cours de l'année.
- ✂ Des **temps forts pour souder la communauté** : distribution de roses, carnaval, journées avec des vêtements de couleurs choisies, fresque des langues...



Les **acteurs** sont nombreux :

- les **écodélégués** vont voir leur **rôle redynamisé**. Ils seront **choisis** dans chaque classe **dès le début de l'année**. Ils se réuniront régulièrement pour lancer des projets à Monta ou en dehors.
- L'association **Regarde** ! Créée par des élèves du lycée est à l'origine de nombreuses initiatives,
- les élèves de seconde inscrits dans **l'option « développement durable »**,
- les professeurs volontaires, l'équipe administrative, la Pastorale, le personnel de

nettoyage et de restauration & tout intervenant de bonne volonté... Nous sommes tous concernés.



**Le lycée bénéficie depuis 2015 du label E3D (Établissement en démarche globale de développement durable). Continuons à défendre l'idée d'un monde meilleur.**

Pour plus de détails, consultez **notre blog** :  
[www.montalembert-courbevoie.com/developpementdurable](http://www.montalembert-courbevoie.com/developpementdurable)

# L'ÉLÈVE DÉLÉGUÉ DE CLASSE & ÉCODÉLÉGUÉ

Les lycéens qu'ils soient délégués de classe ou écodélégués sont élu par leurs camarades de classe.

Dans une classe il y a 2 élèves délégués. Il y a 1 ou 2 écodélégués.

L'élève délégué est le porte-parole de la classe auprès des professeurs, de la direction et de la vie scolaire.

Il facilite les relations entre le groupe classe et les différentes instances de l'établissement.

Il est un relais pour la circulation de l'information.

**Un lycéen ne peut être délégué de classe si l'un de ses parents est parent correspondant.**

## Organisation des élections des délégués de classe et des écodélégués – 2023/2024

Les **délégués** :

- **Semaine du 18 au 22 septembre 2023** :  
Les professeurs principaux présentent le rôle des délégués
- **Semaine du 25 au 29 septembre 2023** :  
Dépôt des candidatures auprès du professeur principal et « campagne électorale »
- **Semaine du 2 au 6 octobre 2023** :  
Elections

Les **écodélégués** : élus dans chaque classe avant le **22 Septembre** afin de pouvoir se lancer dans des projets dès le début de l'année. Ils peuvent simplement être désignés, car déjà volontaires. Leurs missions sont indiquées à la fin de cette rubrique.

## Délégués : quelles qualités développer ?

- L'écoute
- Le discernement
- Le respect de la confidentialité
- La confiance en soi
- 

## Fonction de communication

En exerçant ses responsabilités, le délégué recueille d'une part des informations qu'il va communiquer à ses camarades, d'autre part, celles qu'il a collecté auprès de ses camarades pour les faire remonter aux adultes de l'établissement.

Il joue le rôle d'intermédiaire et d'interlocuteur privilégié dans certaines situations.

Il recevra après les élections une formation sur ses droits, ses devoirs et les contours de sa mission.

Le délégué contribue à établir de bonnes relations entre élèves et professeurs. Il s'efforce de ramener les propos de ses camarades à leurs justes proportions.

Il aide à maintenir une bonne ambiance de classe.

Le délégué peut aider l'équipe pédagogique et éducative à mieux connaître certains élèves en difficulté. Il doit prévenir les adultes s'il repère une situation problématique.

## Fonction d'animation

Le délégué a le souci de favoriser un bon climat de classe. Par exemple :

- Il incite ses camarades à ne pas former des clans marqués.

- Il peut aider à l'organisation de l'aide pour les absents (par exemple en notant qui prend quel cours, qui fait parvenir les devoirs .....)
- Il peut avec l'aide du professeur principal, du responsable de niveau ou des membres de la vie scolaire, organiser des groupes de travail encadrés par des élèves ayant plus de facilités.
- Avant toute participation aux différentes instances, ils recueillent les informations et les réflexions de leurs camarades.
- Après sa participation aux différentes instances, il présente le sujet des débats en mettant en avant les objectifs éducatifs

Le délégué peut, en lien avec un adulte de l'établissement :

- Proposer des sorties culturelles extrascolaires et participer à leur organisation.
- Participer à la diffusion de l'information dans la classe.

## Fonction de représentation

Il est le porte-parole de l'opinion de tous les élèves de la classe auprès :

- Des professeurs
- De la direction
- Des différentes instances (conseil de classe, conseil d'établissement, conseil de niveau.....)

Il exprime avec objectivité les avis du groupe classe, pour cela il doit consulter régulièrement l'ensemble des élèves, en vie de classe par exemple.

Il doit préparer avec soin le conseil de classe en tenant compte de l'avis de la majorité de la classe.

Avant le conseil, les deux délégués de classe rencontrent le professeur principal qui les aidera à formuler leurs interrogations. En aucun cas les propos ne peuvent être blessants ni mettre en cause une personne.

Le délégué étant le représentant de tous les élèves, il sera considéré comme tel par les enseignants en particulier au moment du conseil de classe.

### **Le délégué a une obligation de confidentialité et de devoir de réserve sur les propos tenus en conseil de classe.**

Dans sa fonction, le délégué doit être loyal et désintéressé, il doit veiller à prendre en considération l'ensemble de la classe et non ses opinions personnelles. Dans son rôle, il doit être impartial.

## Les différentes instances de participation

- Conseil de classe
- Réunion de délégués de niveau :
  - Le responsable de niveau
  - Les élèves délégués des classes du niveau
  - Le responsable éducatif
- Conseil d'établissement
  - Un délégué par niveau élu en conseil de niveau soit 6 élèves

## Des écodélégués à Monta

Pour que Monta soit un terrain d'engagement en faveur du développement durable et de la lutte contre le dérèglement climatique, les **écodélégués** sont des acteurs essentiels. Leur **élection** est anticipée afin de permettre une action plus efficace.

Les écodélégués peuvent avoir de **multiples rôles** : participer aux **diagnostics** (gaspillage alimentaire, gestion des déchets, solidarité...), participer à des **projets** (à Monta ou à l'extérieur), **communiquer** sur les actions...

**Un rendez-vous tous les 15 jours** (surtout sur un créneau ADP) vous sera proposé afin de mener des projets à Monta ou en dehors.

# ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE



**Une charte EPS sera distribuée à la rentrée et précisera les modalités de suivi de cette discipline et notamment en ce qui concerne les dispenses. Ce document devra être signé par le lycéen et les responsables légaux.**

Les cours d'éducation physique ont lieu au gymnase de Montalembert ou sur des infrastructures extérieures. Dans ce cas, les élèves se rendent par leurs propres moyens sur le lieu des cours.

Chaque élève apporte une tenue de sport (T-shirt, short ou jogging, baskets). Une attention particulière est prêtée à la qualité des chaussures. Pour l'activité tennis de table il est demandé aux élèves d'apporter leur raquette. Tout oubli de tenue ou de matériel fait l'objet d'une croix dans le carnet en ligne sur Pronote. Après 3 croix données par le professeur d'EPS, l'élève est convoqué deux heures en retenue. **Quand un élève a cours d'EPS au gymnase de Montalembert, il doit venir en tenue de ville et se changer au vestiaire.**

Pour les cours donnés à l'extérieur du lycée, les élèves doivent réintégrer le lycée une fois le cours terminé, sauf si celui-ci est situé en fin de journée. En fin de matinée, les demi-pensionnaires doivent réintégrer le lycée pour déjeuner

## Association Sportive

Venez pratiquer une activité sportive dans une ambiance décontractée et conviviale, animée par vos professeurs d'EPS. Les jours et horaires seront précisés à la rentrée.

Nous vous proposons différentes activités, selon la disponibilité des lieux :

- Badminton
- Foot en salle
- Volley-ball
- Tennis de table
- Step
- Course à pied



**La cotisation est de 50 euros.**

Possibilité de venir aux différentes activités proposées.

# CERTIFICATION À LA GESTION DE L'ÉPARGNE

Montalembert renouvelle « la Certification à la Gestion de l'Épargne niveau 1 » en 2023-24 et crée un module de perfectionnement « niveau 2 ».

Nos professeurs d'économie et de gestion ont fait un constat au contact des étudiants : ils sont intéressés par les marchés de capitaux, en particulier par l'investissement sur les cryptoactifs. Si cet intérêt pour la gestion de l'épargne traduit une maturité et une curiosité intellectuelle intéressante, il est toutefois préoccupant de voir nos jeunes être attirés par une recherche de profits rapides sur des instruments hautement spéculatifs, non régulés et très risqués. Découvrir la gestion de l'épargne financière par le prisme des cryptoactifs n'est pas, à notre avis, le meilleur moyen de prendre contact avec la sphère financière, environnement dont les mécanismes demeurent complexes à appréhender. La gestion financière implique une méthode pour réduire les risques et s'inscrit dans une perspective de long terme.

Aussi, nous avons créé l'an dernier la « Certification à la Gestion de l'Épargne niveau 1 ». Cette formation s'inscrit dans notre projet d'éducation qui marque notre volonté d'accompagner nos jeunes dans la construction de leur projet personnel de vie et de mener chacun à sa propre excellence en le rendant acteur et responsable. Il s'agit de fournir à nos jeunes des clés de compréhension de cet environnement financier, de les sensibiliser sur les comportements à risque et de leur présenter les bonnes pratiques à mettre en œuvre lorsqu'ils auront à gérer, plus tard, une épargne financière.

L'an dernier, 50 lycéens et étudiants ont suivi cette formation et 22 ont obtenu la certification de niveau 1.

Cette année, nous renouvelons et étendons le dispositif. La certification de niveau 1 « découverte » sera ouverte à tous les étudiants du Pôle Supérieur (BTS, DCG, Licence) ainsi qu'aux lycées de classes de terminale (dans la limite de 80 candidats). 3 séances de formation d'1h30 seront organisées au premier semestre.

Les lauréats pourront ensuite présenter, au second semestre, la certification de niveau 2 « perfectionnement » après une formation complémentaire de 2 séances d'1h30<sup>1</sup>.



*Les lauréats de la session 2023 de la Certification à la Gestion de l'Épargne niveau 1*

---

<sup>1</sup> La formation sera dispensée par M. Sébastien Noale, professeur agrégé d'économie et gestion, qui a travaillé 15 ans sur les marchés de capitaux avant de rejoindre Montalembert.

# RÉGLEMENTATION DU LABORATOIRE

## Règles élémentaires de sécurité lors des manipulations

- ⇒ Utiliser systématiquement du matériel de protection:
  - *blouse en coton à manches longues et boutonnée* la blouse est obligatoire pour tous les TP.
  - *cheveux longs attachés.*
  - *gants* pour la manipulation de produits corrosifs.
  - *lunettes de protection* (Le port de lentille de contact est déconseillé en laboratoire, des irritations plus ou moins importantes peuvent être provoquées par la dissolution de nombreux liquides volatils dans les sécrétions lacrymales).
- ⇒ Interdiction de boire ou de manger dans les laboratoires.
- ⇒ Travailler en position stable (se tenir debout pour manipuler).
- ⇒ Se laver les mains avant et après la manipulation.
- ⇒ Interdiction de stocker un produit volatil près d'une source de chaleur. Avant d'allumer un brûleur vous devez vérifier l'absence de liquides volatils et inflammables dans le voisinage.
- ⇒ Travailler sous la hotte pour les manipulations mettant en jeu des produits toxiques ou volatils et pour le chauffage au bain-marie de produits portés au-dessus de leur point d'éclair.
- ⇒ Ne jamais chercher à sentir les produits d'un récipient en inhalant.
- ⇒ Ne jamais pipeter à la bouche.
- ⇒ Minimiser les déchets donc utiliser de petites quantités.
- ⇒ Tout produit présente un risque, s'il y a un doute sur sa provenance prévenir le professeur ou la personne responsable des laboratoires.
- ⇒ Les sacs devront ne pas gêner les déplacements (ranger le sac sous la paille).
- Les manteaux, vestes ou autres vêtements devront être déposés sur les porte-manteaux se trouvant à l'extérieur des laboratoires (ne pas laisser des affaires de valeur).
- ⇒ Écarter les appareils électriques des points d'eau.
- ⇒ A la fin de la séance, laver et ranger le matériel, se laver les mains.
- ⇒ En fin de manipulation, ne pas jeter les solutions et précipités dans les éviers, mais utiliser les bidons de récupération.

## Récupération des produits

Seront mis à votre disposition des bidons de récupération des produits chimiques rejetés lors de séances de travaux pratiques.

Les déchets ainsi récupérés seront donnés à une entreprise spécialisée pour être traités.

## Casse

Tout élève devra prendre soin du matériel mis à sa disposition.

Toute dégradation sera sanctionnée selon sa gravité. Les familles seront amenées à contribuer financièrement au remplacement du matériel dégradé.

Pour la casse de la verrerie la plus courante, il sera demandé:

éprouvette graduée 250ml	9,05 €
erlen 250ml pyrex	6,75 €
pipette jaugée 10ml	6,00 €
pipette jaugée 20ml	7,50 €
Burette 25ml	28,35 €
bécher forme haute 250ml pyrex	6,15 €
fiolle jaugée 100ml	6,50 €



# RÉGLEMENT FINANCIER

## L'inscription

### Frais de dossier

Des frais de dossier de 40 € sont dus lors de l'inscription, ces frais correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils sont acquis à l'établissement et ne sont pas remboursés en cas de désistement.

### Avance sur scolarité

Le montant de l'avance sur scolarité de 500 € est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il est déduit de la contribution annuelle.

### Désistement

Si le désistement intervient par choix personnel de la famille, l'avance sur scolarité est conservée par l'établissement. Elle ne peut être remboursée qu'en cas de désistement pour cas de force majeure et sur justificatif.

### La réinscription

Au moment de la **réinscription**, une avance sur scolarité de **400 €** est demandée aux familles. Elle est déduite de la contribution annuelle des familles.

Elle ne peut être remboursée qu'en cas de désistement pour cas de force majeure et sur justificatif. En cas de désistement par choix personnel de la famille, le montant de l'avance sur scolarité est conservé par l'établissement.

### La contribution des familles

Le montant annuel de la contribution des familles est payable :

Soit mensuellement par prélèvement automatique sur 9 mois (le prélèvement est fait le 8 de chaque mois), selon facture annuelle (début octobre)

Soit en trois fois, à réception de chaque appel (début octobre, début janvier, début avril) selon facture annuelle envoyée début octobre

Soit en une seule fois, à réception de la facture (début octobre)

*Si vous optez pour le prélèvement mensuel, vous serez notifié de votre prélèvement 5 jours avant la date de votre règlement conformément à la nouvelle réglementation européenne.*

Les familles pourront collaborer grâce à une contribution solidarité à l'aide financière des familles en difficulté. Le montant de participation est au libre choix de chacun.

Sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive, tout trimestre commencé est dû entièrement.

En cas de difficulté financière, il est possible de constituer un dossier de demande d'aide auprès du service comptable.

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'OGEC MONTALEMBERT**

L'adhésion à l'APEL est automatique, une cotisation de 23 € s'ajoutera à la facture annuelle. Cette cotisation est volontaire et par famille. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, vous devez le signaler au service comptable dès réception de la facture. Les élèves inscrits à la demi-pension le demeurent pour toute la période. Toute modification doit être formulée par écrit auprès du service comptable avant la fin de la période en cours. Tout trimestre commencé est dû.

## **Sorties et voyages scolaires**

Durant l'année scolaire, des sorties ou voyages pédagogiques obligatoires sont organisés par l'équipe pédagogique. Une participation financière sera demandée aux familles.

## **Impayés**

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

En cas de non-paiement de la contribution des familles, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante. Les parents en sont prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Détérioration de matériel par un élève**

*La détérioration de matériel par un élève peut donner lieu à un remboursement par la famille.*

# TARIFS ANNUELS INDICATIFS 2023-2024

## SECONDE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Le montant de la facture annuelle est en fonction du statut de l'élève

1) <b>PAIEMENT UNIQUE</b>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 1 jour	Forfait 2 jour	Forfait 3 jour	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Montant annuel de scolarité	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €
Montant annuel de la demi-pension (calculé jusqu'au 31/05/2023)		253 €	506 €	758 €	1 011 €	1 264 €
Carte à lecture optique	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Livres scolaires	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €
<b>Total à payer</b>	<b>2 016 €</b>	<b>2 269 €</b>	<b>2 522 €</b>	<b>2 774 €</b>	<b>3 027 €</b>	<b>3 280 €</b>
<i>Avance déjà versée</i>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
<b>Reste à payer</b>	<b>1 516 €</b>	<b>1 769 €</b>	<b>2 022 €</b>	<b>2 274 €</b>	<b>2 527 €</b>	<b>2 780 €</b>

### 2) **LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** (9 prélèvements, le 8 du mois, d'octobre 2023 à juin 2024)

MONTANT DU PRELEVEMENT MENSUEL	168	196	224	252	280	308
--------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

### 3) **PAIEMENTS TRIMESTRIELS** (le reste à payer est réparti sur 3 trimestres) :

<i>avant le 31 octobre 2023</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>505</b>	<b>589</b>	<b>674</b>	<b>758</b>	<b>842</b>	<b>926</b>

<i>avant le 31 janvier 2024</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>505</b>	<b>589</b>	<b>674</b>	<b>758</b>	<b>842</b>	<b>926</b>

<i>avant le 30 avril 2024</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>506</b>	<b>591</b>	<b>674</b>	<b>792</b>	<b>843</b>	<b>928</b>

# TARIFS ANNUELS INDICATIFS 2023-2024

## PREMIÈRE / TERMINALE ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Le montant de la facture annuelle est en fonction du statut de l'élève

1) <b>PAIEMENT UNIQUE</b>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Montant annuel de scolarité	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €	1 961 €
Montant annuel de la demi-pension (calculé jusqu'au 31/06/2023)		253 €	506 €	758 €	1 011 €	1 264 €
Carte à lecture optique	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Livres scolaires	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €
<b>Total à payer</b>	<b>2 016 €</b>	<b>2 269 €</b>	<b>2 522 €</b>	<b>2 774 €</b>	<b>3 027 €</b>	<b>3 280 €</b>
<i>Avance déjà versée</i>	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
<b>Reste à payer</b>	<b>1 616 €</b>	<b>1 869 €</b>	<b>2 122 €</b>	<b>2 374 €</b>	<b>2 627 €</b>	<b>2 880 €</b>

### 2) **LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** (9 prélèvements, le 8 du mois, d'octobre 2023 à juin 2024)

MONTANT DU PRELEVEMENT MENSUEL	179	207	235	263	291	320
--------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

### 3) **PAIEMENTS TRIMESTRIELS** (le reste à payer est réparti sur 3 trimestres) :

<i>avant le 31 octobre 2023</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 1<sup>er</sup> trimestre</b>	<b>538</b>	<b>623</b>	<b>707</b>	<b>791</b>	<b>875</b>	<b>960</b>

<i>avant le 31 janvier 2024</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 2<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>538</b>	<b>623</b>	<b>707</b>	<b>791</b>	<b>875</b>	<b>960</b>

<i>avant le 30 avril 2024</i>	STATUT DE L'ELEVE					
	EXTERNE	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
<b>Montant facturé au 3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>540</b>	<b>623</b>	<b>708</b>	<b>792</b>	<b>877</b>	<b>960</b>

# APEL



**Montalembert** regroupe des parents d'élèves de l'école, du Lycée et des classes de BTS, élus lors de l'Assemblée Générale en début de chaque année. Cette association vous permet, en tant que parents, d'être représentés au sein de l'établissement, dans le respect de chacun.

**L'A.P.E.L.**, association nationale, apporte d'autres services concrets aux parents :

- le magazine Famille et éducation, envoyé tous les deux mois aux adhérents.
- les sites Internet : [www.apel.fr](http://www.apel.fr), [www.apel92.fr](http://www.apel92.fr).
- le Service d'Information et de Conseil aux Familles (01 39 53 35 35), qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.
- la plateforme téléphonique APEL Service (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- La cotisation sera de 23€ pour l'année scolaire 2023-2024, elle apparaîtra sur la première facture.

## Nos missions

- Participer à l'animation et à la vie de l'établissement.
- Représenter les familles auprès des instances de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics.
- Participer aux réunions de l'OGEC, organisme de gestion financière de Montalembert.
- Apporter aux familles des services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation, notamment des aides financières (participations aux sorties de classes et voyages d'études, ...)

## Actions réalisées

- Les Olympiades réunissant enfants et familles en septembre (primaire)
- Dîner primaire pour les parents
- Kermesse avec déjeuner sur place en juin (primaire)
- Participation financière aux différents voyages ou sorties pour les écoliers et les lycéens, aux activités extra-scolaires et aux actions du bureau des étudiants en BTS.
- Organisation avec les responsables de niveau aux simulations d'entretiens pour les lycéens et les étudiants BTS par des parents bénévoles,
- Organisation d'un forum des métiers dédié aux lycéens afin de les éclairer sur leur orientation professionnelle.

***Le succès de ces projets dépendra de votre participation.***

## Nous rejoindre/ Nous aider

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie de l'établissement, de donner un peu de temps libre dans une association, de participer à un projet concret pour vos enfants, n'hésitez pas à vous faire connaître en écrivant à l'adresse suivante : [apelmonta@montalembert-courbevoie.com](mailto:apelmonta@montalembert-courbevoie.com)

## Réglementation Générale sur la Protection des données (RGPD)

Pour les parents ayant donné leur accord lors de l'inscription annuelle de leur enfant, nous demandons à l'établissement de nous fournir vos coordonnées postales afin que l'APEL puisse gérer l'adhésion et l'abonnement au magazine Famille et éducation.

Conformément à la RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et à l'effacement de vos données personnelles.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEL MONTALEMBERT

**LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 à 20H00**

Parents d'élèves du primaire, du lycée et des BTS, cette association est la vôtre !

Vous avez des idées d'actions concrètes, vous voulez vous joindre à nous en devenant membre du Bureau ou du Conseil d'Administration ou vous voulez simplement être tenus informés de la vie de l'établissement.

**Venez nombreux !!!**

## Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Rapports moral et financier et approbation de ces rapports
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice 2022/2023
- Cotisations pour l'exercice 2023/2024
- Quitus au Conseil d'Administration
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

A l'issue de notre Assemblée Générale, **une réunion du nouveau CA élu aura lieu.**

## Ordre du jour du Conseil d'administration:

Election du nouveau Bureau.

Si vous n'êtes pas disponibles, vous pouvez remplir un pouvoir. Ce pouvoir peut être :

- laissé en blanc et il sera confié à un parent, en priorité du même niveau de classe, par le Bureau de l'Association.
- rempli avec le nom d'un parent présent qui votera pour vous.

Rappel : chaque membre présent ne peut détenir plus de deux pouvoirs (cf statuts).

Pour les **candidatures au Conseil d'Administration de l'A.P.E.L**, veuillez faire votre proposition sur papier libre ou par mail (apelmonta@montalembert-courbevoie.com), en précisant vos noms, prénom et les noms et classe de votre enfant.

Les candidatures et les pouvoirs seront à déposer dans la boîte aux lettres de l'Association (dans le bâtiment administratif de l'établissement) ou par mail **avant le lundi 11 septembre 2023**

La première réunion des parents correspondants aura lieu

Le **MARDI 8 NOVEMBRE 2023 à 18 H 00 (à définir)**

La présence à cette réunion est indispensable pour siéger aux conseils de classe

## POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL MONTALEMBERT de COURBEVOIE

Je soussigné(e) : ..... ayant un enfant en classe de : .....

Demeurant à : .....

N'assisterai pas à l'Assemblée Générale et complète le pouvoir ci-dessous.

Je donne pouvoir à Mr ou Mme ..... de me représenter à l'Assemblée Générale de l'A.P.E.L Montalembert, le lundi 18 Septembre 2023.

À : ..... le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite «*Bon pour pouvoir*»